



## 8<sup>ème</sup> SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

26 – 30 septembre 2022, Budapest, Hongrie

*“Renforcer la conservation des voies de migration dans un monde en mutation”*

---

### PROJET DE RÉSOLUTION 8.13

#### DATE, LIEU ET FINANCEMENT DE LA 9<sup>ème</sup> SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES À L'AEWA

*Rappelant* le paragraphe 2 de l'Article VI de l'Accord, qui indique que le Secrétariat de l'Accord convoquera, en consultation avec le Secrétariat de la Convention, des sessions ordinaires de la Réunion des Parties à des intervalles de trois ans au plus, à moins que la Réunion des Parties n'en décide autrement,

*Appréciant* les avantages dont peuvent bénéficier l'Accord et les Parties - tout particulièrement, celles dont l'économie est en développement – en accueillant des sessions de la Réunion des Parties dans différentes régions de la zone de l'Accord,

*La Réunion des Parties :*

1. *Décide* que la 9<sup>ème</sup> session de la Réunion des Parties aura lieu en [trimestre] 2025 ; et
2. *Apprécie* et accepte avec une grande reconnaissance l'offre faite par [nom de l'état d'accueil] d'accueillir la 9<sup>ème</sup> session de la Réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie.